

DEMANDE D'AUTORISATION DE POSE D'ENSEIGNES

Ce dossier doit être dûment rempli (recto/verso) et envoyé au :
Service du Domaine Communal – Commerce – Halles & Marchés
Foyer Sainte Dévote - 3, Rue Philibert Florence – 3^{ème} étage
Tél. : +377 93.15.22.88 - Mail : dcommunal@mairie.mc

Réservé à l'Administration :

Reçu le .. / .. / 20..

Toute demande d'autorisation de pose d'enseigne doit être accompagnée des documents suivants :

- d'un extrait du **Registre du Commerce et de l'Industrie** **de moins de 3 mois**
- d'une Autorisation du Syndic de l'immeuble
- d'un Plan de situation comprenant les dimensions de l'enseigne (hauteur et longueur) ainsi que le texte.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
ENSEIGNE DE L'ÉTABLISSEMENT	
ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT	
EXPLOITANT	Société : Nom / Prénom (gérant ou personne physique) :
CONTACTS (Fixe & Portable)	Tél (fixe) : / Tél (Portable) : Adresse mail : @

Se conformer à l'Arrêté Municipal n° 2014-3044 du 3 novembre 2014 portant règlement des enseignes, des enseignes temporaires signalant des manifestations exceptionnelles et de la publicité sur le domaine public.

→ Disponible en téléchargement sur www.journaldemonaco.gouv.mc

TYPE D'ENSEIGNE

ENSEIGNE EN DRAPEAU

TEXTE :

Lumineuse: Oui Non

Couleurs :
.....

Longueur : mètres

Largeur : mètres

TEXTE :

Lumineuse: Oui Non

Couleurs :
.....

Longueur : mètres

Largeur : mètres

ENSEIGNE EN FAÇADE

TEXTE :

Lumineuse: Oui Non

Couleurs :
.....

Longueur : mètres

Largeur : mètres

TEXTE :

Lumineuse: Oui Non

Couleurs :
.....

Longueur : mètres

Largeur : mètres

ENSEIGNE EN VITROPHANIE

TEXTE :

Couleurs :
.....

Longueur : mètres

Largeur : mètres

TEXTE :

Couleurs :
.....

Longueur : mètres

Largeur : mètres

ENSEIGNE SUR LAMBREQUIN DE STORE

TEXTE :

Couleurs :
.....

Longueur : mètres

Largeur : mètres

TEXTE :

Couleurs :
.....

Longueur : mètres

Largeur : mètres

Engagement du demandeur :

Je soussigné(e), auteur de la présente demande, certifie exacts les renseignements qui précèdent.

Le dépôt de la présente demande n'autorise en aucun cas le demandeur à procéder à l'installation des enseignes préalablement à la délivrance de l'autorisation municipale.

Fait à Monaco, le / /

CACHET

SIGNATURE